

COLONIES FRANÇAISES.

ILE DE LA MARTINIQUE. (AMÉRIQUE.)

DESCRIPION GÉNÉRALE.

CETTE île, la plus grande et la plus considérable des Petites-Antilles ou îles du Vent, est située par 14° 23' de latitude-Nord, et par 65° 18' de longitude-Ouest.

Elle a 24 lieues de longueur du S. E au N. O., 10 lieues dans sa plus grande largeur, et environ 72 lieues de circonférence. Sa superficie est de 74 lieues carrées.

HISTORIQUE. La Martinique, appelée *Madiana* par les indigènes, fut découverte en 1493, par Christophe Colomb. Aucun établissement ne s'y forma jusqu'en 1635 que des Français, venus de Saint-Domingue, y jetèrent les premiers fondemens de la ville de Saint-Pierre. Cette tentative, d'abord sans succès, réussit au bout de quelques années, et dès-lors cette île, exploitée par des compagnies marchandes, devint une des plus riches colonies de la France dans les Indes occidentales. Sa possession nous a été quelquefois disputée; les Anglais s'en emparèrent en 1762, en 1794 et en 1809; ils l'ont restituée en 1814.

L'île de la Martinique a donné le jour au vicomte Alexandre de Beauharnais, et à l'impératrice Joséphine.

NATURE ET ASPECT DU SOL. Le territoire est généralement inégal, et hérissé de collines ou mornes de forme conique, dominées par plusieurs montagnes assez élevées; la plus haute est le *Carbet*, qui atteint 575 toises au-dessus du niveau de l'Océan. Quarante rivières environ prennent naissance au centre de l'île, qu'elles arrosent et traversent dans tous les sens.

On peut diviser le sol en quatre parties distinctes: 1° les *côtes*, qui présentent sur l'espace d'une à deux lieues de largeur des terres fortes, marécageuses et fertiles; 2° les *mornes* ou montagnes moyennes, composées de terres légères et peu arrosées; 3° les *montagnes*, où dominent les terrains volcaniques; 4° enfin l'intérieur de l'île, couvert de bois et de savanes incultes.

CLIMAT. Est très-chaud, mais sain. La saison d'hiver-nage, marquée par d'affreux ouragans, dure de juillet en octobre; de grandes sécheresses règnent ordinairement pendant le reste de l'année, excepté en mai, où d'abondantes rosées renouvellent la végétation.

PRODUCTIONS VÉGÉTALES. La récolte des plantes alimentaires et des fruits est suffisante pour la nourriture des habitans; le sol produit entr'autres le maïs, le manioc, les patates, les ignames, les pois d'Angola, le melon, les bananes, les ananas, les oranges, la noix de coco, etc. La vigne ne réussit que difficilement.

L'agriculture industrielle a pour objet le café, intro-

duit en 1723; la canne à sucre, et le cacao; le coton; l'indigo, aujourd'hui presque abandonné; le tabac, très-négligé, malgré l'excellence de ses produits, parmi lesquels on renomme celui de *Macouba*; le gingembre, quelques arbres d'ébénisterie et de teinture, etc.

Sous le rapport agricole, l'île est ainsi partagée: terres cultivées, 21,582 hectares; bois, 19,997; savanes ou prairies naturelles, 17,191; terres sans valeur, 16,811 hectares.

RÈGNE ANIMAL. On compte environ 25 mille bêtes de somme et de trait employées dans l'économie rurale.

Parmi les animaux nuisibles, sont les serpens, très-nombreux dans les forêts; les rats et les fourmis, qui causent souvent de grands ravages dans les plantations.

Les côtes sont très-poissonneuses.

RÈGNE MINÉRAL. On ne rencontre guères que des pierres ponces et autres produits volcaniques, et quelques pétrifications.

L'île renferme trois sources minérales, auxquelles on attribue de grandes propriétés; l'une est située au pied de la montagne Pelée, entre la ville de Saint-Pierre et le bourg du Prêcheur; l'autre dans les montagnes du Carbet; la troisième près le fort Royal.

INDUSTRIE. A pour objet l'exploitation et le travail des produits agricoles.

On compte 1595 établissemens ruraux, savoir: 407 sucreries, 895 caféteries, 114 cotonneries, 79 cacao-teries et 102 guilleveries ou distilleries pour la fabrication du rum. Nous citerons en outre: 444 moulins à sucre, dont 197 sont à eau, 17 à vent, 229 à manèges et 11 à vapeur; sept fabriques de chaux, et six poteries et tuileries.

L'industrie manufacturière est nulle.

Le produit moyen des récoltes s'élève à 21,500,000 fr. La masse totale des propriétés est évaluée à 510,000,000 fr.

COMMERCE. Les exportations ont pour objet les productions du sol, envoyées en France, à l'exception des sirops et d'une partie des rums, que la colonie est autorisée à vendre à l'étranger. Les importations se composent des objets manufacturés en en nature tirés de la métropole, et d'articles divers fournis par les États-Unis, et par l'Amérique espagnole.

En 1818, l'importation a occupé 1038 navires jaugeant 96,322 tonneaux; il est sorti des ports 943 navires chargés de produits exportés, et jaugeant 96,229 tonneaux.

En 1824, la Martinique a reçu de la métropole, en

MARTINIQUE.

produits naturels ou manufacturés, pour une valeur de 16,601,865 fr.; elle a exporté en France une valeur de 18,701,276 fr.

Les ports principaux de l'île sont le Fort-Royal, le Marigot, Sainte-Marie, la Trinité, Robert, le Français, le Vaucrain, le Marin, etc.

Une seule route, qui parcourt l'intérieur de l'île depuis la Trinité jusqu'au Lamentin, est praticable pour le transport des denrées. La rivière *Salée* et celle du *Lamentin* présentent une lieue de navigation vers leur embouchure.

ADMINISTRATION. Ses membres principaux sont: le gouverneur; un commissaire ordonnateur pour la partie administrative de l'intérieur, des finances, de la marine et de la guerre; un directeur de l'intérieur; un contrôleur colonial, un secrétaire archiviste, etc.

Des tribunaux sont établis au Fort-Royal et à Saint-Pierre.

Un commandant militaire réside au Fort-Royal. Cette ville renferme une sous-direction du Génie militaire et des Ponts-et-Chaussées.

Un député de l'île réside à Paris près le ministre de la marine.

L'état ecclésiastique compte un préfet apostolique, un vice-préfet, un curé dans chaque paroisse, etc.

IMPÔTS ET DÉPENSES. Le produit des impôts directs s'est élevé en 1820 à 850,752 fr.; celui des impôts indirects, à 2,507,048 fr.

Le budget du service colonial de 1826 a été arrêté à 1,841,722 fr.

POPULATION. D'après le recensement de 1822, elle s'élève à 97,293 habitants, savoir: 9,722 blancs, 10,518 hommes de couleur, et 77,053 nègres.

DIVISIONS. La Martinique est divisée administrativement en deux juridictions, dont les villes de Fort-Royal et Saint-Pierre sont le chef-lieu. Ces juridictions se subdivisent en quatre arrondissements et en 27 paroisses, renfermant deux villes, quatre bourgs, et dix-neuf villages.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Il renferme 29,222 habitants, et comprend huit paroisses, savoir: le *Fort-Royal*, 9,172 h.; la *Case-Pilote*, 2,256; le *Lamentin*, 8,187; la *Rivière-Salée*, 1,751; les *Trois-Islets*, 1,657; les *Anses-d'Arlet*, 1,615; le *Saint-Esprit*, 2,655; le *Trou-au-Chat*, 1,990 h.

Le *Fort-Royal*, chef-lieu de l'île, est le siège de

l'administration générale de la colonie et d'un tribunal de 1re instance. Il possède un hôpital. Latitude-Nord, 14° 55'; longitude-Ouest 65° 29'.

Cette ville, fondée en 1672, est avantagement située, bien bâtie et défendue par trois forts. Son port passe pour le meilleur des Antilles.

Les bourgs du *Lamentin* et de la *Rivière Salée*, situés à l'embouchure des rivières du même nom, sont le centre d'un commerce assez considérable.

SECOND ARRONDISSEMENT.

Il renferme 15,748 habitants, et comprend six paroisses, savoir: Le *Marin*, 1,951 h.; *Sainte-Anne*, 2,820; le *Diamant*, 1,484; *Sainte-Luce*, 1,026; la *Rivière-Pilote*, 2,765; et le *Vaucrain*, 5,765 h.

Le *Marin*, chef-lieu de cet arrondissement, est situé à 7 l. du Fort-Royal. Ce bourg possède un port ouvert aux vaisseaux nationaux et étrangers.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Il renferme 24,950 habitants, et comprend sept paroisses, savoir: la *Trinité*, 3,722 h.; la *Grande-Anse*, 4,080; le *Français*, 4,552; *Sainte-Marie*, 4,469; le *Marigot*, 1,111; le *Gros-Morne*, 3,568; et le *Robert*, 3,668 h.

La *Trinité*, chef-lieu de cet arrondissement, possède un hôpital. Distance du Fort-Royal, 7 l.

Son port est commode et assez commerçant.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Il renferme 29,575 habitants, et comprend six paroisses, savoir: *Saint-Pierre* (deux paroisses), 17,689 h.; le *Carbet*, 3,470; le *Macouba*, 1,114; la *Basse-Pointe*, 3,022; le *Prêcheur*, 4,078 h.

Saint-Pierre, ville maritime, principal entrepôt du commerce français dans les Antilles, est le siège d'une juridiction et d'un tribunal de 1re instance, et la résidence d'un commissaire général de la marine, d'un capitaine de port, d'un directeur des douanes et d'un conservateur des hypothèques. Distance du Fort-Royal, 6 l. Latitude-Nord, 14° 55', longitude-Ouest, 65° 26'.

On y remarque un beau jardin de naturalisation, établi en 1805.

Son port, peu sûr durant la saison d'hivernage, est cependant très-fréquenté, et le plus commerçant de l'île.

La paroisse de *Macouba* renferme des plantations de tabac renommé.